

11426
Code INSEE

COMMUNE DE VILLEGLY
Commune

24/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de , Maire Alain MARTY.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 628 556,76 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	12
VOTES : Contre <input type="radio"/>	Pour <input checked="" type="radio"/>

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	454 810,24 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	173 746,52 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	628 556,76 €
D Solde d'exécution d'investissement	-258 362,37 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0,00 €
Besoin de financement F	=D+E -258 362,37 €
AFFECTATION = C	=G+H 628 556,76 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	258 362,37 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	370 194,39 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par , Maire Alain MARTY, compte tenu de la transmission , le 11/04/2022 et de la publication le 11/04/2022.

A Villegly, le 11/04/2022.



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

011-211104260-20220411-20220411DEL21-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2022